

## RESIDENCE CRISTALLINES- ARCHIPEL

### LETTRE CIRCULAIRE N° 85 du 4 Juillet 2017

Madame, Monsieur, Cher(e) copropriétaire,

Lors de notre Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue le 15 Avril 2017, a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés (5567 tantièmes) la 15<sup>e</sup> résolution concernant la réalisation des travaux de réfection de notre réseau d'eau potable.

Le calendrier des travaux a été porté à votre connaissance et je vous le précise encore une fois ci-dessous :

- Lundi 6 Novembre 2017 : villas 1 à 4
- Mardi 7 Novembre 2017 : villas 5 à 8
- Mercredi 8 Novembre 2017 : villas 22 à 24
- Jeudi 9 Novembre 2017 : villas 30 à 32
- Lundi 13 Novembre 2017 : villas 37 à 40
- Mardi 14 Novembre 2017 : villas 41 à 44
- Mercredi 15 Novembre 2017 : villas 69 à 72
- Jeudi 16 Novembre 2017 : villas 77 à 80
- Lundi 20 Novembre 2017 : villas 93 à 96

En réponse à ma demande, notre syndic m'a adressé la réponse suivante le 3 Juillet 2017 :

***"Le courrier pour les travaux de retubage est partie la semaine dernière. Nous ferons un mailing complémentaire afin d'informer les copropriétaires. Il est toutefois noté dans le courrier que toute intervention en plus serait facturé."***

Par mail du même jour, l'entreprise CI.DURAN chargée des travaux nous a précisé :

***"..... je vous confirme que pour tout déplacement en dehors des dates prévues il sera facturé un supplément de 150 euros HT par villa. "***

Ces frais supplémentaires seront à la charge exclusive des copropriétaires qui n'auront pas permis l'exécution des travaux, selon le planning établi.

Le coût des travaux est estimé à 22.383,90 € TTC (remise de 10% comprise) + 813,96 € TTC d'honoraires syndic sur travaux.

L'appel de provisions est prévu pour le 1<sup>er</sup> Septembre 2017, pour 100%.

Une fois ces travaux effectués, nous devrions, une fois pour toutes, avoir résolu ce problème de fuites récurrentes.

Très cordialement.

Pour le Conseil Syndical,

Le Président,

François PASTOR